



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Version du : 5/06/2025

Numéro de référence : 133

Exonération de la TVA

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Cour de justice de l'Union européenne Direction des Ressources humaines Unité Conditions de travail (UCT)	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	RH.achats.htva@curia.europa.eu	
<i>Service traitant :</i>	UCT	
<i>Sous-traitant :</i>		

Accessible au public

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	La finalité du traitement est de permettre aux fonctionnaires et agents (contrat supérieur à 6 mois) de la Cour de justice résidant au Grand-Duché de Luxembourg et dont le lieu de recrutement est fixé en-dehors du Grand-Duché de Luxembourg, d'être exonéré de la TVA lors de l'achat d'un véhicule ou de mobilier, conformément au Protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes et le Règlement grand-ducal du 19 décembre 1969 pris en exécution de l'article 47 de la loi du 5 août 1969 concernant la taxe sur la valeur ajoutée et fixant les modalités d'exécution des franchises de la taxe sur la valeur ajoutée, qui résultent de conventions internationales, auxquelles le Grand-Duché de Luxembourg est partie.
2) <i>Description du traitement</i>	Procédure d'exonération de la TVA lors de l'achat d'un véhicule ou de mobilier.

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Fonctionnaires et agents de l'institution.	Nom, prénom, date d'entrée en fonction, statut, adresse, situation familiale (état civil, nationalité, date de naissance, nom du conjoint / partenaire, date de sa naissance et pays de résidence précédent). Les pièces relatives aux achats exonérés de TVA (factures).	Pour les voitures: les documents sont détruits un an après leur réception. Les données reprises dans la fiche de renseignements sont conservées, au sein d'un tableur, pour toute la durée de la carrière de la personne concernée. Après traitement, aucune donnée n'est conservée concernant le mobilier.

3) Destinataires

Accessible au public

<i>a) Au sein de l'institution</i>	Gestionnaires en charge de l'exonération de la TVA au sein de l'UCT.
<i>b) À l'extérieur de l'institution</i>	Le service Enregistrement et Domaines - Bureau d'imposition 11 -Luxembourg
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Non
5) <i>Mesures de sécurité</i>	Accès limité aux personnes autorisées.
6) <i>Notice d'information</i>	Oui.
7) <i>Limitations des droits</i>	-